

COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'AN 2016, le 26 SEPTEMBRE 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE s'est réuni en Mairie de VIABON ; Lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Philippe VOYET ; Maire, En session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2016.

PRESENTS : Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, , Christian ARRONDEAU, Jean-Michel BRANTONNE, Sylvie BRETHERAU, Stéphane CHANCOLLON, Géraldine GRILLON, Ludovic GUESNET, Paul GUESNET, Bruno LECUREUR, Béatrice LEFÈVRE, Marc LEMAIRE Stéphane POUPAUX, Serge TRUBERT, Jérôme VINCHON, Bruno WISSOCQ, Jacques DUCIMETIERE, Blandine MARCHON, Florence TICOT, Franck VANNEAU Sylvain CHAMPOLIVIER, Gérald TRUBERT, Corinne BOUCHET, Frédéric VERDOT

Absents excusés : Julien BIRRE. François ISAMBERT, Laurent ARRONDEAU, Emmanuel MARTIN, Benoit LHOSTE. Caroline CALMONT.
Michael DELVOYE pouvoir à Mme BOUCHET Corinne

Absents non excusés :

Muriel PUSTAY. Lydie AUDOUARD. Michèle COLOMBANI, Pascal GAUCHERON

A été nommé secrétaire de séance : Jérôme VINCHON

Soit la majorité des membres du Conseil

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2016
- Création d'un poste de secrétaire de mairie à plein temps
- Régimes indemnitaires
- Indemnités Kilométriques pour Formations
- Demande Conseil Départemental : - Fonds d'aide aux jeunes
 - Déclassement des routes
- Projet de reprises de sépultures au cimetière de Fains la Folie
- Propositions SDE 28 (Illuminations, Festivités...)
- Travaux :
 - Salle de Viabon
 - Cimetière de Viabon
 - Salle Mairie de Fains la Folie
 - Fuite à la mare de Germignonville
- Villages Vovéens : Convention eau potable pour Martainville
- Adhésion ATD
- Questions Diverses

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2016

Le dernier conseil municipal du 06 Juillet 2016 à été approuvé et signé par les conseillers présents.

Création d'un poste de secrétaire de mairie à plein temps

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 01 Octobre 2016, un emploi permanent d'Adjoint Administratif 1ère Classe, à raison de 35 heures par semaine au 01 er Octobre 2016.

Régimes indemnitaires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le principe du régime indemnitaire pour les agents et fixera ultérieurement les modalités après de plus amples informations.

Indemnités Kilométriques pour Formations

Compte tenu des différents déplacements demandés aux agents dans le cadre de leurs missions et de leurs formations, le Maire propose de prendre en charge les frais liés à ces déplacements, dans la mesure où le véhicule personnel est utilisé et que les frais ne sont pas déjà pris en charge par un autre organisme.

Est considéré en déplacement l'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative (Commune sur laquelle se situe le service ou l'agent est affecté et hors de sa résidence familiale (Commune sur laquelle se situe le domicile de l'agent).

A cette occasion, l'agent peut prétendre à la prise en charge

- De ses frais de nourriture
- De ses frais de transport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les propositions indiquées ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour engager ces dépenses à destinations des agents.

Demande Conseil Départemental :

- Fonds d'aide aux jeunes

Le conseil Départemental s'est vu confier la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes(FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

La commune d'Éole en Beauce n'envisage pas de participation à ce fonds pour 2016.

- Déclassement des routes

Le Conseil Départemental possède de nombreuses petites routes, il propose a chaque commune de prendre ces routes en charges ou de les déclasser en C5. Éole en Beauce n'a pas les moyens d'entretenir ces routes, le Conseil Municipal prend acte de la proposition du Conseil Départementale de classer certaines routes en catégorie C5.

La D 154/10 de Fains à Martainville et la D29-4 de Fains à Ohé sont deux routes très concernées par d'importantes modifications lors du projet de réouverture de la ligne SNCF Chartres-Orléans, en attendant la finalisation de ce projet, le Conseil Municipal s'oppose au déclassement en C5.

En ce qui concerne la D354 de Viabon à l'Herbechère , le Conseil Municipal souhaite qu'une rencontre soit organisée avec la direction des routes pour envisager un échange car une partie de la route pourrait devenir propriété de la commune pour sa portion intérieure au village de Viabon et en échange, le département reprendrait à sa charge en C5 une portion de longueur identique à l'extérieur des habitations.

Projet de reprises de sépultures au cimetière de Fains la Folie

La commune déléguée de Fains à 38 Tombes à faire relever au cimetière, mais il faut vérifier l'avancement de la procédure d'abandon de sépultures. Ce projet sera étudié lors d'un prochain conseil Municipal

Propositions SDE 28 (Illuminations, Festivités...)

Le SDE 28 propose ses services pour la pose et dépose d'illuminations festives ou autres
Le Conseil Municipal d'Éole en Beauce ne souhaite pas faire intervenir ce service.

Travaux :

Des différentes subventions ayant été accordées, les ordres de service pourront être envoyés pour certains travaux

- Salle de Viabon

Concernant le bardage béton/résine et l'enduit sur les murs extérieurs.

Après la Sortie de Mr TRUBERT Gérald, et Après comparaison de trois devis, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise DENIZET de Viabon (Moins disants) pour un montant de dix-neuf mille quatre cent seize Euros (19 416 €)hors taxes par 30 voix Pour et 1 Contre (pour ce type de travaux).

- Cimetière de Viabon

Les allées du Cimetière étant en gros gravillons, il est envisagé de mettre du sable fin très tassé au sol pour faciliter l'accès aux handicapés ;

- Salle Mairie de Fains la Folie

HUISSERIES : Changements de 8 Fenêtres en PVC. Après étude des devis, le conseil Municipal décide de retenir le devis des Ets TOURY à Chartres pour la somme de quatre mille deux cent neuf euros deux centimes (4 209.02€) hors taxes.
par 29 voix Pour 2 Abstentions et 1 Contre.

PLAFOND TENDU ET PEINTURE : Le Conseil Municipal demande la possibilité de comparaison avec un autre devis. Un autre devis sera demandé à un artisan de Germignonville.

- Fuite à la mare de Germignonville

Des devis seront établis pour le nettoyage, un problème de maçonnerie et d'étanchéité de la mare de Germignonville.

Villages Vovéens : Convention eau potable pour Martainville

La commune de Voves ayant fusionné ainsi que la commune de Fains ; Les Villages Vovéens demande de refaire une convention pour l'eau potable distribuée par Les Villages Vovéens au Hameau de Martainville dans le mêmes termes et conditions identiques a la précédente.

Le conseil donne tous pouvoir à Mr VOYET pour signer cette convention établie par les Villages Vovéens pour la commune d'Éole en Beauce.

Adhésion ATD

Mr le Maire expose la proposition de l'adhésion à l' Aide Technique Départementale pour une mission de conseil, entretien, expertise des routes,

Pour l'année 2016, les communes fusionnées ne payent pas de cotisation.

Le coût est de 0.98 € euros par Habitant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce Service ATD pour 2017.

Virement de crédit

Mr le Maire propose d'effectuer des virements de crédit du chapitre 11 :

- du compte 615221 « Entretien Bâtiments » au profit du compte 73925 « Fonds de Péréquation de recettes fiscales communales » de quatre mille cinq cent euros (4 500 €) afin de pouvoir payer la cotisation au FPIC qui s'élève à quatorze mille cent euros 14 100 € alors que la prévision est de dix mille euros (10 000€).
- du compte 628 « DIVERS » pour quatre mille euros (4 000 €) et du compte 6378 « Autres impôts, taxes... » pour mille cinq cent euros (1 500 €) au profit du compte 701249« Reversement redevance pollution » soit un total de cinq mille cinq cent euros (5 500 €) .
- du compte 628 « DIVERS » pour quatre mille euros(4 000 €) et du compte 6378 « Autres impôts, taxes... » pour mille cinq cent euros (1 500 €) au profit du compte 701249 « Reversement redevance pollution » soit un total de cinq mille cinq cent euros (5 500 €) .
- du chapitre 002 de 838.19 € au profit du compte 752 pour 838.19€ au budget d'Éole en Beauce
- du chapitre 21 du compte 2156 Installation Matériel Spécifique pour vingt et un mille cinq cent euros (21 500 €) au profit du compte 2315 Installations Matériel Techniques au chapitre 23 au service des eaux d 'Éole en Beauce.

Questions Diverses

Les contrats d'entretien SDE 28 pour Germignonville et Baignolet seront revus afin d'harmonier l'entretien électrique de l'ensemble d'Éole en Beauce.

Le parc des photocopieurs sera étudié afin d'harmoniser les contrats et matériels (dont certains ne sont plus performants).

Pour le Haut débit de BAIGNOLET , FREE sera contacté afin d'obtenir un devis , ORANGE considérant que la mairie est un abonné professionnel donc plus cher.

Une révision des listes électorales sera effectuée avant la fin d'année.

Pas de nouvelles de la société JP 2^E pour l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Le nettoyage des châteaux d'eau de chaque commune sera effectué.

Il est rappelé que les agriculteurs ne doivent pas arroser les routes.

Il a été constaté un manque d'entretien sur Viabon, Sevestreville et dans les abris bus.

L'information sera transmise aux intéressés.

Une harmonisation pour l'entretien des espaces verts sera étudiée.

Une commission des fêtes est créée avec deux délégués par commune historique

Germignonville : Jean Michel BRANTONNE et Stéphane POUPAUX

Viabon : Géraldine GRILLON et Marc LEMAIRE

Fains la Folie : Julien BIRRE et Michèle COLOMBANI

Baignolet : Sylvie BRETTEAU et Christian ARRONDEAU

Mme LEGRAND désire continuer la publication du petit journal dénommé GAZETTE .

Le conseil nomme un délégué par commune

Germignonville : Jean Michel BRANTONNE

Viabon : Florence TICOT

Fains la Folie : Benoît LHOSTE

Baignolet : Jean- Jacques BOURGINE

Mr Marc VINCHON expose un rendez vous avec la société HELIO MIDI qui à racheter les parts de la Société LUMITER pour le projet photovoltaïque de BAIGNOLET

Clôture de séance à 22 H 40 MINUTES